

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

Rapport public

Date d'émission du rapport : 25 mars 2025

Numéro d'inspection : 2025-1188-0001

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : St. Joseph's Care Group

Foyer de soins de longue durée et ville : Bethammi Nursing Home, Thunder Bay

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : Les 24 et 25 mars 2025

Les inspections concernaient :

- Une inspection relativement à une éclosion.
- Une inspection relativement à une personne résidente manquant à l'appel.
- Une inspection relativement à un danger environnemental (alarmes d'incendie).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)
Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Foyer : milieu sûr et sécuritaire

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la *LRSLD* (2021).

Non-respect de : la disposition 5 de la *LRSLD* (2021).

Foyer : milieu sûr et sécuritaire

Art. 5. Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le foyer soit un milieu sûr et sécuritaire pour ses résidents.

Le titulaire du permis n'a pas veillé à ce que le foyer soit un milieu sûr et sécuritaire pour ses résidents lorsqu'une erreur de communication a entraîné une coupure d'alimentation du système d'alarme d'incendie sans la mise en place du plan d'intervention en cas d'urgence du foyer; le dispositif anti-violation d'un avertisseur manuel d'incendie ne fonctionnait pas en raison de piles

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

périmées. Par conséquent, une personne résidente a été capable de sortir du foyer sans être détectée.

Sources : Examen de deux rapports d'incident critique (IC) et de signalement après les heures de bureau; examen des dossiers d'enquête d'IC du foyer pour les deux IC; examen des notes d'évolution d'une personne résidente; et entretien avec le ou la gestionnaire des services de l'immeuble.

AVIS ÉCRIT : Services d'hébergement

Problème de conformité n° 002 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la *LRSLD* (2021).

Non-respect de : la disposition 19 (2) c) de la *LRSLD* (2021)

Services d'hébergement

Par. 19 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :
c) le foyer, l'ameublement et le matériel sont entretenus de sorte qu'ils soient sûrs et en bon état.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'un placard de couloir dans une aire résidentielle du foyer soit maintenu dans un état sécuritaire et à ce que les réparations requises soient effectuées.

Une observation a permis d'identifier un placard dans une aire résidentielle qui comportait un tuyau et de l'isolation exposés, ainsi que deux prises murales de style tuyau dans le même espace et accessibles aux personnes résidentes de l'unité.

Sources : Observations.